

# Procès Verbal du conseil municipal

## Séance du 26 juillet 2024 à 20 H 30

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juillet à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de les Authieux sur Calonne convoqué le 15 juillet 2024 réuni à la mairie, sous la présidence de Mme FESQUET Christelle, Maire.

**Etaient présents** : M LEBEL Thomas, M AMAURY Jacques, M HAMM Alain, M VERSAVEL Antoine, M DODIER Pascal

Absents excusés : Mme BOIREAU Sandra, M GARNAULT Fernand, Mme HOUEL Florence, Mme CASSE Jocelyne

Absent : M ROBERGE Olivier.

Mme BOIREAU Sandra donne pouvoir à M AMAURY Jacques

M AMAURY a été élu secrétaire de Séance

Le quorum étant atteint la réunion peut débiter.

Mme le Maire retire un sujet de l'ordre du jour : Délibération adhésion de la commune de Blainville sur Orne au SDEC ENERGIE.

En effet, il faudra délibérer dans un délai de 3 mois à partir du 27 août 2024.

Elle remplace ce sujet par les réserves incendie.

### **Délibération Installation d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques (IRVE)**

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37,

Vu les statuts du SDEC ENERGIE, notamment son article 3.6 relatif à la compétence « IRVE » - infrastructures de recharge pour véhicules électriques,

Vu les conditions techniques, administratives et financières de l'exercice de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » validées par délibération du Comité Syndical en date du 30 mars 2023.

Considérant que l'Etat a fait du développement des véhicules décarbonés une priorité importante de sa politique de réduction des gaz à effet de serre,

Considérant que le SDEC ENERGIE a précédemment déployé un réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE), et ce à travers un maillage cohérent du territoire.

Considérant que le SDEC ENERGIE, a défini, conformément au décret n°2021-565 du 10 mai 2021, un Schéma directeur de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur le territoire du Calvados pour la période 2023-2027.

Considérant que ce schéma directeur, validé par délibération du comité syndical du SDEC ENERGIE en date du 30 mars 2023 et par la Préfecture par avis favorable notifié au syndicat le 12 juin dernier ; propose d'installer une borne de recharge sur le territoire de la commune de LES AUTHIEUX SUR CALONNE en 2024,

Considérant que la commune de LES AUTHIEUX SUR CALONNE, souhaite voir implanter une borne de recharge normale pour véhicules électriques sur son territoire, sur le site suivant :

-LES AUTHIEUX SUR CALONNE Parking mairie, Route de Bonneville

Considérant que l'installation de la borne par le SDEC ENERGIE ne requiert pas de participation financière à l'investissement de la commune (en application des conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence IRVE).

Considérant que les frais de fonctionnement de la borne sont pris en charge par le SDEC ENERGIE, qui perçoit également les recettes associées.

Considérant que la borne est installée sur le domaine public, la commune s'engage à mettre à disposition du SDEC ENERGIE, à titre gratuit, une surface du domaine public d'environ 40 m<sup>2</sup>.

Mme Christelle FESQUET, demande au vu des éléments précédents, aux membres du Conseil Municipal :

- De mettre à disposition du SDEC ENERGIE, à titre gratuit, une surface du domaine public d'environ 40 m<sup>2</sup>
- D'approuver le projet et les conditions d'implantation de la borne située sur LES AUTHIEUX SUR CALONNE Parking mairie, Route de Bonneville.

Après en avoir délibéré, 11 voix pour, le Conseil Municipal :

- Mets à disposition du SDEC ENERGIE, à titre gratuit, une surface du domaine public d'environ 40 m<sup>2</sup>.
- Approuve le projet et les conditions d'implantation de la borne située LES AUTHIEUX SUR CALONNE Parking mairie, Route de Bonneville.
- Autorise Mme le Maire à signer une convention avec le SDEC ENERGIE sur ce sujet.

## **Réserves incendie**

Mme le Maire a reçu des devis d'ABAC-GEO concernant le bornage des réserves incendie qui doivent être installées chez M et Mme MESTRALLET, M et Mme BEAUVALLET et M BOUTIN.

Le Conseil Municipal décide d'accepter ces devis et charge Mme le Maire de les signer. Il l'autorise, également à signer tous documents afférents à cette affaire (notaire, ...)

## **Travaux chemin du Verger**

Mme le Maire explique que des devis sont arrivés mais au vu du montant, elle demande aux membres du Conseil Municipal leur avis sur la pose de lisse en remplacement des rambardes proposées

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'accepter le devis de la société EIFFAGE pour le tronçon au niveau de l'impasse du Verger.

## **Jardins Normands**

Mme le Maire propose d'accepter le devis des Jardins Normands concernant le curage des fossés

## **Réunion AXA**

Mme le Maire explique qu'une convention a été signée concernant une proposition de mutuelle entre la commune et AXA à destination des habitants de la commune pour la santé communale.

## **Subvention exceptionnelle**

La commune a reçu dernièrement une demande de subvention concernant un voyage pour 2 enfants. Mme le Maire demande aux conseillers de délibérer sur l'octroi ou non de cette subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas octroyer de subvention pour ce voyage.

## **Projet Théâtre**

Mme le Maire explique que la communauté de communes TERRE D'AUGE s'est mise en rapport avec elle concernant un circuit théâtralisé sur plusieurs communes du territoire, le samedi 21 septembre 2024. Il sera animé par des comédiens de la Cie Faunée, une compagnie de théâtre basée à Pont-Audemer.

## **ASADEP**

Mme le Maire accompagné de ses Adjointes a reçu, en mairie, l'ASADEP dont la présidente est Mme LE GOUGUEC et le trésorier, M BRASSENS. Il venait se renseigner sur le chauffage de l'église. Ils ont également proposé d'aider la commune dans les demandes d'aide concernant, notamment, la porte de la chapelle.

## **Panneau POCKET**

M AMAURY revient sur le système de communication auprès des administrés. Panneau Pocket est une application que beaucoup de mairie utilise. Il est simple d'utilisation. Son coût est de 130 € TTC pour 1 an d'abonnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de d'accepter le coût de cette application et autorise Mme le Maire de signer ce devis.

## **Affaires diverses**

### **Végétalisation du cimetière**

Mme le Maire demande au Conseil si la végétalisation du cimetière ne serait pas plus appropriée au vu de la difficulté à l'entretenir depuis l'arrêt des produits phytosanitaires.

Elle propose de se renseigner auprès des entreprises qui propose ce service.

La séance est levée à 22 heures 30.

Mme le Maire,  
Christelle FESQUET

